



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2019

*Affiché en vertu de l'article L2121-10  
du Code Général des Collectivités Territoriales*

➤ **Procès-verbal du conseil municipal du 14 mars 2019**

Vote : unanimité

En l'absence de modification, le conseil municipal a approuvé le procès-verbal du conseil municipal du 14 mars 2019.

➤ **Procès-verbal du conseil municipal extraordinaire du 04 avril 2019**

Vote : unanimité

En l'absence de modification, le conseil municipal a approuvé le procès-verbal du conseil municipal extraordinaire du 04 avril 2019.

---

➤ **Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal**

« Information »

Le conseil municipal prend acte des décisions prises entre le 14 mars 2019 et le 25 avril 2019.

**1) Conseil – Modification des commissions communales permanentes et des représentations aux organismes extérieurs**

Vote : unanimité

Le conseil municipal désigne Mme Héléne CORNEC pour siéger dans les commissions municipales permanentes et les organismes extérieurs suivants :

- Commission Finances et Budgets,
- Commission Culture et Animation,
- Commission d'Appel d'Offres,
- Jury de concours,
- Commission Consultative des Services Publics (DSP),
- Commission d'ouverture des plis (DSP),
- Office municipal des affaires culturelles (OMAC).

- désigne M. Martial SINGER pour siéger dans la commission municipale permanente Finances et Budgets ;
- désigne Mme Anne DEHESTRU pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Association des Dominicains de Haute-Alsace ;
- désigne M. François LEGLER pour siéger dans les commissions municipales permanentes et les organismes extérieurs suivants :
  - Commission Social, Santé et Sécurité,
  - Office municipal des sociétés patriotiques et des anciens combattants,
  - Commission Communale Consultative de la Chasse.

**2) Finances – Dotation de Solidarité Urbaine – Rapport sur les actions de développement social et urbain 2018**

« Information »

Le conseil municipal prend acte du rapport relatif aux actions de développement social urbain pour l'année 2018.

**3) Finances – Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2018**

« Information »

Le conseil municipal prend acte de ce bilan.

**4) Finances – Comptes de gestion 2018 – Budget principal et budgets annexes**

Vote : unanimité

Le conseil municipal arrête les comptes de gestion du budget principal de la Ville et des budgets annexes du service extérieur des pompes funèbres, de la réhabilitation des friches et de la gendarmerie établis par M. le Trésorier municipal et déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le Trésorier municipal n'appellent pas d'observation de la part du conseil municipal concernant les comptes du budget

principal et des budgets annexes du service extérieur des pompes funèbres, de la réhabilitation des friches et de la gendarmerie.

**5) Finances – Comptes administratifs 2018 – Budget principal et budgets annexes**

Vote : unanimité

Le conseil municipal sous la présidence de M. Daniel BRAUN, adjoint au maire, M. le Maire ayant quitté la salle, adopte les comptes administratifs 2018 et approuve le compte administratif 2018 du budget général, présentant un excédent global de 2 389 967,51 €, soit un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 3 070 364,88 € et un déficit cumulé de la section d'investissement de 680 397,37 €. Le conseil municipal approuve le compte administratif 2018 du budget annexe du service extérieur des pompes funèbres, présentant un excédent global de 11 849,63 €, soit un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 11 849,63 € et un résultat nul cumulé de la section d'investissement. Il approuve le compte administratif 2018 du budget annexe réhabilitation des friches, présentant un déficit global de 402 829,34 €, soit un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 22 534,72 € et un déficit cumulé de la section d'investissement de 425 364,06 €. Il approuve le compte administratif 2018 du budget annexe de la gendarmerie, présentant un excédent global de 2 104 658,56 €, soit un déficit cumulé de la section de fonctionnement de 96 850,14 € et un excédent cumulé de la section d'investissement de 2 201 508,70 €.

**6) Finances – Affectation définitive des résultats 2018 – Budget principal et annexes**

Vote : unanimité

Le conseil municipal, au titre du budget principal, décide de procéder à la reprise du déficit d'investissement définitif de 680 397,37 € (ligne codifiée D001) ; décide de procéder à l'affectation définitive du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2018 à la couverture des besoins de la section d'investissement pour 680 397,37 € (compte R1068) ; décide de reporter le surplus en excédent de fonctionnement pour 2 389 967,51 € (ligne codifiée R002) et dit que ces régularisations feront l'objet d'une décision modificative budgétaire.

Le conseil municipal, au titre du budget annexe du service extérieur des pompes funèbres, confirme, en l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, le report en section de fonctionnement du résultat définitif de la section de fonctionnement au 31 décembre 2018, soit 11 849,63 € (compte R002).

Le conseil municipal, au titre du budget annexe de la réhabilitation des friches, décide de procéder à la reprise du déficit d'investissement définitif de 425 364,06 € (ligne codifiée D001) ; décide de procéder à l'affectation définitive du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2018 à la couverture partielle des besoins de la section d'investissement pour 22 534,72 € (compte R1068) et dit que ces régularisations feront l'objet d'une décision modificative budgétaire.

Le conseil municipal, au titre du budget annexe de la gendarmerie, décide de procéder à la reprise de l'excédent d'investissement définitif de 2 201 508,70 € (ligne codifiée D001) ; décide de procéder à la reprise du déficit de fonctionnement définitif pour 96 850,14 € (ligne codifiée R002) et dit que ces régularisations feront l'objet d'une décision modificative budgétaire.

**7) Finances – Budget principal 2019 – Décision modificative n°1**

Vote : unanimité

Le conseil municipal adopte la décision modificative n°1 du budget principal 2019 équilibrée en dépenses et en recettes à 661 297,37 €, soit à 1 332 100 € pour la section de fonctionnement et à -670 802,63 € pour la section d'investissement.

**8) Finances – Budget principal 2019 – Décision modificative n°2**

Vote : unanimité

Le conseil municipal adopte la décision modificative n°2 du budget principal 2019 présentant un suréquilibre en recettes de 10 252 020 €, soit à 0 € pour la section de fonctionnement et à 10 252 020 € pour la section d'investissement.

**9) Finances – Budget annexe 2019 – Réhabilitation des Friches – Décision modificative n°1**

Vote : unanimité

Le conseil municipal adopte la décision modificative n°1 du budget annexe réhabilitation des friches 2019 équilibrée en dépenses et en recettes à 8 039,06 €, soit 6 219,72 € en section de fonctionnement et à 1 819,34 € pour la section d'investissement.

**10) Finances – Budget annexe 2019 – Gendarmerie – Décision modificative n°1**

Vote : unanimité

Le conseil municipal adopte la décision modificative n°1 du budget annexe Gendarmerie 2019 équilibrée en dépenses et en recettes à 0,00 €, soit à 0,00 € pour la section de fonctionnement et à 0,00 € pour la section d'investissement.

#### **11) Finances – Concession d'aménagement – Garantie d'emprunts à CITIVIA**

Vote : unanimité

Le conseil municipal accorde à CITIVIA SPL la garantie communale pour le remboursement des deux emprunts susvisés contractés auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Grand Est Europe, selon les conditions référencées et autorise M. le Maire ou son représentant à signer les engagements de cautionnement. Il autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **12) Foncier – Rachat bâtiment « Héberlé » - 25 avenue du Mal Foch - EPF**

Vote : unanimité

Vu la convention pour portage foncier signée en date du 16 décembre 2016 entre la commune et l'EPF d'Alsace, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien ; vu l'acte d'acquisition par l'EPF d'Alsace en date du 8 juin 2017 ; vu l'arrivée du terme de la convention le 8 juin 2022 et considérant la mise en œuvre effective du projet, le conseil municipal décide de procéder à l'acquisition par anticipation de la parcelle cadastrée section 11 n°200/15 à l'EPF d'Alsace, d'une emprise foncière de 13,42 ares, afin de pouvoir disposer du foncier nécessaire au projet de la création d'un parking desservant la gare et accepte qu'un acte de cession soit établi au prix global de 248 626,46 € TTC (deux cent quarante-huit mille six cent vingt-six euros et quarante-six centimes d'euros) comprenant une base hors taxes de 248 028,38 € et une TVA sur marge de 598,08 € au profit de la commune. Le conseil municipal s'engage à rembourser les frais de gestion et à régler les frais de portage de l'EPF d'Alsace, s'engage à porter les crédits nécessaires au budget communal, autorise l'EPF d'Alsace à rédiger un acte de vente en la forme administrative et autorise M. le Maire ou son représentant, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace, à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

#### **13) Foncier – Cession terrain – Chemin du Vallon**

Vote : unanimité

Le conseil municipal approuve la cession de la parcelle n°57, section 25, d'une surface de 45,83 ares située Chemin du Vallon.

Il approuve les conditions particulières suivantes :

- la vente est consentie moyennant le prix de 4 000 € l'are,
- les frais, droits, émoluments et P.V.A. sont à la charge des acquéreurs.

Le conseil municipal autorise M. le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités s'y rapportant et signer l'acte authentique et dit que la recette sera imputée au chapitre 77 "produits exceptionnels" article 775 "produit des cessions d'immobilisations" du budget principal 2019.

#### **14) Foncier – Mainlevée de servitude – Rue Saint-Michel**

Vote : unanimité

Le conseil municipal approuve la mainlevée de la servitude non aedificandi grevant la parcelle cadastrée en section 3, n°315 au profit de la parcelle cadastrée en section 3, n°58 et autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte et toutes pièces nécessaires à la mainlevée de la servitude non aedificandi en question.

#### **15) Grands Projets – Permis de louer - Instauration**

Vote : unanimité

Le conseil municipal décide de soumettre les propriétaires souhaitant louer tout ou partie de leur propriété à usage de logement à l'obligation d'obtenir au préalable une autorisation de mise en location et décide de soumettre les propriétaires ayant conclu un bail à l'obligation de déposer en mairie, une déclaration de mise en location maximum 15 jours après la signature du bail. Il décide de mettre en œuvre les 2 régimes d'autorisation préalable de mise en location et de déclaration de mise en location précités sur l'ensemble du banc communal compte tenu de son caractère fortement urbain et de sa faible dimension et dit que sont exemptés des présentes obligations les bailleurs sociaux, les personnes publiques, les collectivités et leurs établissements publics. Le conseil municipal fixe au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'entrée en vigueur de l'autorisation préalable de mise en location et de l'obligation de déclaration de mise en location et autorise le M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **16) Travaux – Ecole Adélaïde HAUTVAL**

Vote : unanimité

Le conseil municipal autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 au marché de travaux avec l'entreprise NG DEMOLITION et autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise STP MADER.

**17) Culture – Subvention concert liturgique - Synagogue**

Vote : unanimité

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 350 euros à l'association de la Communauté Israélite de Guebwiller pour l'année 2019 et autorise M. le Maire ou son représentant à procéder à son versement.

**18) Animation – Subvention Association UMIH 68 (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie)**

Vote : unanimité

Le conseil municipal décide l'attribution d'une subvention à l'association UMIH 68 (Section de Guebwiller) pour l'année 2019, d'un montant de 1 500 euros et autorise M. le Maire ou son représentant à procéder à son versement.

**19) Personnel communal – Modification du tableau des effectifs**

Vote : unanimité

Le conseil municipal décide de créer au tableau des effectifs de la commune les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique, à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>),
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet,
- 3 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet,
- 3 postes d'agent de maîtrise principal, à temps complet,
- 1 poste d'ingénieur principal, à temps complet.

Le conseil municipal dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**20) Scolaire – Subvention attribuée à l'Association « Le Markstein, ça vous gagne »**

Vote : unanimité

Le conseil municipal décide l'attribution d'une subvention à l'association "le Markstein, ça vous gagne", pour un montant total de 300 € et autorise M. le Maire ou son représentant à procéder à son versement.

**21) Sport – Subventions annuelles – Associations sportives de compétition et de loisirs**

Vote : unanimité

Le conseil municipal décide d'attribuer aux associations sportives et de loisirs de GUEBWILLER et à l'Office Municipal des Sports une subvention au titre de l'exercice 2019. Il décide d'attribuer aux associations sportives une subvention liée au déroulement d'une manifestation organisée au cours de l'année 2019 et autorise M. le Maire ou son représentant à procéder à leurs versements.

**DIVERS**

- **Dépérissement de la forêt - Solutions (M. AULLEN)**
- **Locaux maison médicale (Mme REMY)**
- **Projet de vente de la gare (M. SINGER)**
- **Construction de la verrière pour l'accueil du périscolaire à l'école Adélaïde Hautval (Mme ZAEPFEL)**

Affiché le 23/04/2019  
Retiré le :

Le Maire

**Francis KLEITZ**  
Conseiller Régional

